

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juillet 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour M. DUCASSE), MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE) , BATS, Mme BERBILLE, Mme ROLLIN, MM. CABANNES, DUPOUY, MARSAN, LASSUS (a procuration pour Mme ROCA), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), M. DUCASSE (a donné procuration à Mme DEGOS), Melle POLESE, Mmes DUBUN, ROCA (a donné procuration à M. LASSUS), M. MOUCHEBOEUF, Mme LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n° 8

DELIBERATION

Rapporteur : M. BROQUERES, Maire

OBJET participation lotissement MARTIAC

Sur proposition des services techniques de la Commune, et avis favorable du bureau des adjoints en date du 23 juillet 2012, il est décidé de payer à E. R. D. F. la contribution financière pour les travaux d'extension du réseau desservant le quartier MARTIAC d'un montant de 17 880,79 €.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE de payer à E. R. D. F la contribution financière pour les travaux d'extension du réseau desservant le quartier MARTIAC d'un montant de 17 880.79 €

Les crédits étant inscrits au budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES